



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SOUS-PRÉFET DE SAINT-MALO

RELEVÉ DE CONCLUSIONS DE LA RÉUNION DU 25 AVRIL 2014 Instance de concertation sur « l'expérimentation des filières à moules »

Participants:

Mme CORNILLET Marie Annick, DDTM 35, DML
Mme BOURHIS Claire, Stagiaire au Comité Régional de la Conchyliculture Bretagne Nord
Mme FEUVRIER Marie, Présidente de l'Association Pays d'Émeraude Mer Environnement
Mme GALLET Marie Louise, Représentante de l'ACEQV
Mme LEHOERFF Geneviève, Bretagne Vivante (BV)
Mme RENARD Marie, Représentante de l'ACEQV
Mme SINQUIN Valérie, Secrétaire Générale de la sous-préfecture de Saint-Malo
M. AVRIL Christian, Assistant de M. le Député LURTON
M. BREST Goulven, Président du Comité Régional de la Conchyliculture Bretagne Nord (CRC BN)
M. BUNOUF Louis, Association Pays d'Émeraude Mer Environnement (APEME)
M. CHARPY Patrick, Adjoint au Maire de Saint-Malo
M. CORNEE Sylvain, Ancien porteur de projet (CRC BN)
M. COURDENT Stéphane, DDTM 35, DML
M. DE CHARETTE Yannick, Adjoint au Maire de Saint-Coulomb
M. DROUIN Christian, Président de l'Association des Pêcheurs Plaisanciers de Rothéneuf (APPR)
M. FAIST Benoît, Délégué à la Mer et au Littoral d'Ille-et-Vilaine
M. GUEGUEN Alain, Sous-préfecture de Saint-Malo
M. JANNIN Maurice, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine
M. LAINE Michel, Bretagne Vivante (BV)
M. LE MOAL Marcel, 1^{er} Adjoint au Maire de Cancale
M. LEVILLAIN Loïc, Maire de Saint-Coulomb
M. LE NE Ronan, Comité Départemental des Pêches Maritimes et des Élevages Marins 35
M. LOBIT François, Sous-préfet de Saint-Malo
M. LURTON Gilles, Député d'Ille-et-Vilaine
M. MAZE Joël, Conseiller délégué Mairie de Cancale
M. PONCET David, Chargé de mission à la Mairie de Saint-Malo
M. PIBAULT Xavier, Président Association pour la Sauvegarde du Littoral et de l'Environnement 35
M. QUEMA Franck, Ancien porteur de projet (CRC BN)
M. ROBIN Thierry, Chargé de mission littoral au Conseil Général d'Ille-et-Vilaine
M. VETTIER Arnaud, Ancien porteur de projet (CRC BN)

1 – Rappel du projet d'expérimentation par la Direction à la Mer et au Littoral.

2 – Présentation de l'enquête administrative avec les avis des services et des commissions consultés

Cf rapport enquête publique

3 - Présentation des résultats de l'enquête publique qui s'est déroulée du 3 au 17 janvier 2014.

Cf rapport enquête publique

.../...

4 – Prise en compte des observations relative à l'enquête publique afin de corriger le rapport d'enquête en conséquence.

Les observations relatives à la rédaction du rapport d'enquête publique ont été reprises dans le rapport d'enquête qui a été corrigé en conséquence.

Les remarques ont essentiellement été formulées par l'APEME.

Les professionnels, compte tenu de leur implication dans le projet, ne se sont pas exprimés lors de l'enquête mais le regrettent.

5- Échanges :

De nombreuses questions restent identiques aux problématiques déjà soulevées lors des précédentes réunions, telles que la préservation de l'attrait touristique du secteur, la pollution induite par les pratiques conchylicoles ou l'atteinte au paysage.

M. le sous-préfet rappelle qu'une enquête publique n'est ni un référendum, ni une pétition.

Le CRC précise que le coût de l'expérimentation est connu mais son financement n'est pas arrêté.

Le Conseil Général a été invité à reformuler sa position qui a été analysée comme « très réservé » par le service de la DML (NDR : Suite à cette réunion le Président du Conseil Général a souhaité préciser sa position et a adressé, le 9 mai, au Préfet un nouveau courrier avec une position clairement défavorable au projet).

La Mairie de Saint-Coulomb fait état d'un courrier du Préfet, dont la rédaction, selon les représentants de la collectivité, aurait dû permettre de rechercher un site plus approprié, de moindre contrainte,

M. Lurton rappelle le projet de visite d'une exploitation de moules sur filières.

Pour le CRC cette visite ne s'est pas faite d'une part, en raison de la très forte opposition au projet, d'autre part en raison des élections municipales.

Toutefois, le CRC peut organiser cette visite avant l'été qui pourra présenter une exploitation mais elle n'apportera rien de nouveau sur l'expérimentation.

La visite consisterait en un déplacement dans le nord de la France pour les professionnels de la pêche (Dunkerque) et sur la côte charentaise, pour les autres.

En conclusion de la réunion :

Le sous-préfet indique que cette réunion était la dernière étape de la procédure avant la décision du Préfet d'autoriser ou non cette expérimentation.

La décision qui sera prise dans les prochaines semaines, si elle est favorable, ne vaudrait que pour l'expérimentation sans engager quoique ce soit en ce qui concerne un projet de plus grande ampleur.

Cette expérimentation, en cas d'autorisation, se déroulerait sur 3 ans à savoir 2 cycles de production.

La visite d'un site de production de moules sur filières est à prévoir avant la saison estivale mais elle n'est pas un préalable à la décision du préfet.

Le Sous-Préfet de Saint-Malo,



François LOBIT